

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 2930**

présenté par

M. Mathiasin, M. Laqhila, Mme Gallerneau, M. Fuchs, Mme Maud Petit, Mme Benin,
Mme Deprez-Audebert, M. Hammouche, Mme Essayan et M. Robert

ARTICLE 35

Après l'alinéa 14, insérer l'alinéa suivant :

« d) Un représentant des associations de locataires. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à permettre à un représentant des locataires de siéger dans la commission d'attribution des logements et d'examen de l'occupation de logements.

En effet, les locataires sont les premiers intéressés et il est donc logique qu'ils puissent être représentés au sein de cette nouvelle commission.